





Communiqué de presse

Avignon, 7 juillet 2023

<u>Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, reconnaît le besoin de</u> refinancement du secteur public de la culture.

La gravité de la situation traversée par les acteurs du spectacle vivant public appelle des réponses hors du commun. Les inquiétudes qui s'expriment à propos du budget 2024, particulièrement menacé dans la procédure actuelle d'arbitrage, impliquent une mobilisation et une unité de tous et toutes pour sauver notre modèle culturel de service public.

Le Syndeac est réuni ces 7 et 8 juillet, dans le cadre de ses journées annuelles professionnelles à Avignon. Ces rencontres s'ouvrent dans un contexte de très grandes difficultés pour le secteur du spectacle vivant de service public, qu'il s'agisse des équipes artistiques, des lieux ou des festivals. En effet, à la crise systémique de la production et de la diffusion que la crise sanitaire a révélée, s'est ajoutée la crise énergétique et celle de l'inflation qui impactent très durement nos adhérents.

Lors de la réunion du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) qui s'est tenue le 9 juin dernier sous la présidence de Madame Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, le Syndeac a rappelé la gravité économique qui menace notre écosystème à très court terme et a revendiqué un besoin de refinancement structurel que nous estimons, pour le périmètre de notre organisation syndicale, à 30 millions d'euros.

La ministre a rappelé sa volonté d'empêcher toute réduction de l'offre culturelle dans notre pays, alors que c'est pourtant ce qui se prépare pour la saison 23/24 : les programmations sont réduites spectaculairement à cette rentrée ou, à tout le moins, leur coût est très affaibli, avec des plateaux réduits, et une conséquence immédiate sur l'emploi artistique et technique. De même, les équipes artistiques sont empêchées de monter leurs productions en raison des impossibilités d'engagement des programmateurs dont les budgets d'activité

ont littéralement fondu. Les déficits s'annoncent probables en 2023. L'économie des compagnies est ainsi gravement menacée.

Lors de cette rencontre du 9 juin, la ministre a reconnu la réalité de la situation que le Syndeac porte avec gravité depuis des mois. Nous saluons cette reconnaissance publique dans le cadre du CNPS. Madame Rima Abdul-Malak a par ailleurs indiqué que ses services estimaient le problème du financement de la création à 20 millions d'euros. Cette estimation confirme le besoin de financement, et nous nous en réjouissons, même si nous maintenons notre estimation.

Alors que la période est celle des arbitrages budgétaires, le Syndeac rappelle donc l'impérieux besoin d'un refinancement solide et durable du programme création (dit 131); il réaffirme en outre que le projet en faveur d'une mutation écologique, qu'il appelle de ses vœux, ne peut pas se faire à budget constant. Il insiste sur l'urgence du soutien en faveur des équipes artistiques particulièrement fragilisées et formule à nouveau sa demande en faveur d'une circulaire nationale permettant de déroger aux critères quantitatifs de diffusion opposés aux équipes artistiques à l'occasion de leur renouvellement conventionnel. De même, le Syndeac souhaite que des mesures dérogatoires générales soient également mises en œuvre en faveur des lieux impactés par la crise économique afin qu'ils bénéficient également de dérogations relatives aux critères issus de leur Convention Pluriannuelle d'Objectifs.